Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260402-D2026_16-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 26 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, THIBAULT Pauline
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier
Absents :
Absent excusé :
Pouvoir :

Secrétaire de séance : M Jérôme RANNOU

D2026/16 : LAC CLECT

M le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 09 février 2026

Suite au conseil communautaire du 03 mars 2026 et à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 09 février 2026, la communauté de communes a transmis le rapport de la CLECT ainsi les attributions de compensation prévues pour 2026.

La commune doit délibérer sur les charges transférées à Leff Armor Communauté qui correspondent à : **6 277.46€**

- Participation contingents incendie : 9 381€
- Prestation ADS (Application du Droit des Sols) : 1 643.04€

A ceci on déduit la somme de 4 974.20€ correspondant aux attributions de compensations 2025 et la somme de 227.92 correspondant à l'ajustement de cotisations 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT

APPROUVE les attributions de compensation telles qu'exposées ci-dessus

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260402-D2026_16-DE

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :
M Jérôme RANNOU

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance
M Jérôme RANNOU